

Le 22 décembre 2023

**PAR COURRIEL**

**François Ramsay**

Vice-président – Affaires corporatives,  
juridiques et réglementaires et chef de la  
gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage

20<sup>e</sup> étage

75, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2023-0489**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 4 décembre 2023 et visant à obtenir :

*« les sommes totales dépensées en publicité au cours de chacune des années 2020, 2021 et 2022 ainsi que pendant les neuf premiers mois de 2023, et ce ventilées comme suit :*

- *Télévision*
- *Radio*
- *Presse écrite*
- *Facebook*
- *Google/YouTube*
- *TikTok*
- *Autres. »*

(Transcription intégrale)

Tout d'abord, en vertu du *règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (A-2.1, r.2), Hydro-Québec diffuse trimestriellement sur son site Web tous les montants correspondant aux dépenses effectuées pour l'ensemble des contrats associés aux différentes campagnes de publicité et de promotion. L'information est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/loi-sur-acces/diffusion-informations/contrats-publicite-promotion.html>

Après analyse, vous trouverez en annexe des tableaux de nos achats médias auprès de notre fournisseur, Cossette Média inc. en vertu du contrat-cadre avec le Gouvernement du Québec.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.